



AVIS PUBLIC

CHARTRE DE LA LANGUE FRANÇAISE DÉPÔT D'UN AVIS RELATIF AUX DONNÉES DÉMOLINGUISTIQUES DE LA VILLE DE SUTTON

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, greffier de la Ville, que la Ville de Sutton a reçu un *Avis relatif aux données démolinguistiques de la Ville de Sutton* (ci-après « Avis »).

Cet avis daté du 12 décembre 2022 et reçu le 13 décembre 2022 par la Ville mentionne, en résumé, ce qui suit :

- Selon les données du recensement de 2021 de Statistique Canada, 26,8% des résidentes et résidents de la Ville de Sutton ont déclaré avoir l'anglais comme langue maternelle, soit moins que la majorité requise par l'article 29.1 de la *Charte de la langue française*.
- Pour maintenir sa reconnaissance, la Ville de Sutton doit adopter une résolution à cette fin le ou avant le 12 avril 2022.

Il est possible de consulter l'Avis reçu, sur la page web suivante : <https://sutton.ca/wp-content/uploads/2022/12/Avis-relatif-aux-donnees-demolinguistiques-de-la-Ville-de-Sutton.pdf>

PRENEZ AVIS que le Conseil municipal de Ville de Sutton tiendra, le **18 janvier 2023 à 19 h30**, une séance ordinaire au cours de laquelle il statuera sur l'Avis afin de maintenir la reconnaissance de la Ville de Sutton.

DONNÉ à Sutton, Québec, ce **16^{ième} jour** du mois de **décembre** de l'an **2022**.

Jonathan Fortin, LL.B, OMA.
Directeur général adjoint |
Greffier et directeur des affaires juridiques